

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
3^e année – N° 6
Juin 1997

(La Propriété industrielle
113^e année – N° 6)

(Le Droit d'auteur
110^e année – N° 6)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI

Comité du budget de l'OMPI. Seizième session; Comité des locaux de l'OMPI. Septième session (Genève, 14 et 15 avril 1997).....	216
Comité du budget de l'OMPI. Dix-septième session (Genève, 16 et 18 avril 1997).....	216

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Convention de Berne. Retrait de la notification concernant la Mongolie.....	217
Convention de Rome	
I. Adhésion : Cap-Vert.....	218
II. Ratification : Liban.....	218
Convention phonogrammes. Adhésion : Lettonie.....	218
Traité de Budapest. Cessation du statut d'autorité de dépôt internationale en vertu de l'article 8.2) : National Collection of Food Bacteria (NCFB) (Royaume-Uni).....	218
Traité sur le droit des marques. Adhésion : Burkina Faso.....	219

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI

Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore (Phuket, 8-10 avril 1997)....	219
Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle (Manille, 28-30 avril 1997).....	220

ACTIVITÉS DE L'OMPI EN MATIÈRE DE CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET DE NORMALISATION

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC). Comité d'experts. Vingt-cinquième session (Genève, 10-14 mars 1997).....	222
--	-----

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1997

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT).....	222
Union de Madrid.....	223

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI..... 224**ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Afrique.....	224
Amérique latine et Caraïbes.....	226
Asie et Pacifique.....	228
Pays arabes.....	230
Coopération pour le développement (en général).....	231
Médailles de l'OMPI.....	231

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ..... 232**CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES..... 232****CALENDRIER DES RÉUNIONS..... 234****LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ENCART)**

Note de l'éditeur

CANADA

Loi sur les marques de commerce (L.R.C. 1985, ch. T-13, modifiée par L.R.C. 1985, ch. 10 [2 ^e suppl.]; S.C. 1990, ch. 14; ch. 20; 1992, ch. 1; 1993, ch. 15; ch. 44; 1994, ch. 47; 1995, ch. 1; 1996, ch. 8) [<i>Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.</i>].....	Texte 3-001
--	-------------

DANEMARK

Loi codifiée sur les brevets (n° 824 de 1996) [<i>feuille de remplacement</i>]	Texte 2-001
--	-------------

IRLANDE

Loi sur les marques de 1996 (n° 6 de 1996).....	Texte 3-001
Ordonnance (modificative) de 1996 sur les dessins et modèles et les marques (arrangements internationaux) [n° 37 de 1996].....	Texte 3-002

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)**

Note de l'éditeur

COSTA RICA

Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins (n° 6683 du 14 octobre 1982, modifiée en dernier lieu par la loi n° 7397 du 10 mai 1994) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 1-01

NIGÉRIA

Loi sur le droit d'auteur (n° 47 du 19 décembre 1988, modifiée en dernier lieu par le décret n° 96 de 1992) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 1-01

TRAITÉS MULTILATÉRAUX

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Convention de Rome, 1961 — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (faite à Rome le 26 octobre 1961) Texte 10-01

Organes directeurs de l'OMPI

Comité du budget de l'OMPI

Seizième session

Comité des locaux de l'OMPI

Septième session

(Genève, 14 et 15 avril 1997)

La seizième session du Comité du budget de l'OMPI et la septième session du Comité des locaux se sont tenues conjointement à Genève, les 14 et 15 avril 1997. Les 22 États ci-après, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou des deux comités, étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Suisse et Uruguay. En outre, les 27 États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés par des observateurs : Afrique du Sud, Australie, Bangladesh, Belgique, Bénin, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Espagne, Ghana, Indonésie, Italie, Jamaïque, Kazakstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Panama,

Paraguay, Portugal, République de Corée, Sri Lanka, Tunisie et Viet Nam.

Les comités ont examiné le rapport d'un consultant indépendant (STG-Coppers & Lybrand Consulting SA) sur l'évaluation des possibilités du marché immobilier genevois en vue de faire face aux besoins de locaux futurs de l'OMPI (1997-2006) ainsi qu'un mémorandum du directeur général sur le concours international d'architecture en vue de la construction d'un bâtiment sur la "parcelle Steiner". Après un examen approfondi des deux documents et de longues consultations officieuses, les comités n'ont pu parvenir à un consensus sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de poursuivre la mise en œuvre du concours international d'architecture en vue de la construction d'un bâtiment sur la "parcelle Steiner" et ont donc renvoyé la question à l'Assemblée générale de l'OMPI pour que celle-ci décide à sa session de septembre-octobre 1997 de la procédure à suivre.

Comité du budget de l'OMPI

Dix-septième session

(Genève, 16 et 18 avril 1997)

Le Comité du budget de l'OMPI a tenu sa dix-septième session à Genève les 16 et 18 avril 1997. Les 18 pays ci-après, membres du comité, étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Pakistan, Pays-Bas, Philippines,

Royaume-Uni, Suisse (*ex officio*) et Uruguay. En outre, les 30 États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget, étaient représentés par des observateurs : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brunéi Darussalam, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Espagne, Ghana,

Indonésie, Italie, Jamaïque, Kazakstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Panama, Paraguay, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Ukraine et Viet Nam.

Le comité a tout d'abord examiné les comptes de l'exercice biennal 1994-1995 et a approuvé le contenu du document qui lui a été soumis.

Puis, il a examiné une proposition visant à geler les arriérés de contributions des pays en développement pour les années antérieures à 1994 mais n'a pas été en mesure d'adopter cette proposition. Il a été convenu que la question serait réexaminée, peut-être avec un complément d'information du Bureau international et la possibilité d'examiner quelles autres solutions pourraient convenir.

Après un examen détaillé du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999, le comité a approuvé le texte suivant :

“Le Comité du budget,

Se déclarant conscient et satisfait de l'efficacité de la gestion de l'Organisation,

Soulignant la nécessité d'assurer la continuité du programme de travail de l'Organisation tout en l'améliorant encore, et

Considérant qu'il est souhaitable que l'examen du programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999 repose sur des propositions présentées par le nouveau direc-

teur général qui sera en fonction pendant cet exercice,

Recommande :

- aux organes directeurs d'adopter le programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999 aussitôt que possible après l'entrée en fonction du nouveau directeur général, sur la base d'un projet qui sera présenté par celui-ci;
- aux organes directeurs de décider, à leurs sessions de septembre-octobre 1997, de maintenir les contributions pour l'exercice biennal 1998-1999 à leur niveau de 1996-1997 et
- à l'Assemblée de l'Union du PCT d'étudier, à sa session de septembre-octobre 1997, la réduction des taxes proposée dans le document WO/BC/XVII/2 et de prendre une décision à cet égard,

Et *note* que, conformément aux dispositions de la Convention instituant l'OMPI et des autres traités applicables administrés par l'Organisation, le budget, s'il n'était pas adopté avant le 1^{er} janvier 1998, resterait à son niveau antérieur jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.”

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention de Berne

Retrait de la notification concernant la Mongolie

La notification du 12 mars 1997 (notification Berne n° 178)¹ annonçant l'adhésion de la Mongolie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques est erronée et retirée par la présente.

En conséquence, et jusqu'à nouvel avis, la Mongolie ne doit pas être considérée comme un État partie à la Convention de Berne.

Notification Berne n° 183, du 5 juin 1997.

¹ Voir *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*, 1997, p. 174.

Convention de Rome

I. Adhésion

CAP-VERT

Le Gouvernement du Cap-Vert a déposé, le 3 avril 1997, son instrument d'adhésion à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, faite à Rome le 26 octobre 1961.

Conformément au deuxième paragraphe de son article 25, la convention entrera en vigueur pour le Cap-Vert trois mois après la date du dépôt de l'instrument, soit le 3 juillet 1997.

II. Ratification

LIBAN

Le Gouvernement du Liban a déposé, le 12 mai 1997, son instrument de ratification de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, faite à Rome le 26 octobre 1961.

Conformément au deuxième paragraphe de son article 25, la convention entrera en vigueur pour le Liban trois mois après la date du dépôt de l'instrument, soit le 12 août 1997.

Convention phonogrammes

Adhésion

LETTONIE

Le Gouvernement de la Lettonie a déposé, le 29 avril 1997, son instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes du 29 octobre 1971.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard de la Lettonie, le 23 août 1997.

Notification phonogrammes n° 63, du 23 mai 1997.

Traité de Budapest

Cessation du statut d'autorité de dépôt internationale conformément à l'article 8.2)

NATIONAL COLLECTION OF FOOD BACTERIA (NCFB)

(Royaume-Uni)

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une communication écrite du Gouvernement du Royaume-Uni, reçue le 7 mars 1997 et datée du 5 mars 1997, de la cessation du statut d'autorité de dépôt internationale de la National Collection of Food Bacteria (NCFB), autorité de dépôt internationale¹ selon le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980, conformément à l'article 8.2) de ce traité. Le texte de cette communication est le suivant :

"J'ai l'honneur de me référer au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, ouvert à la signature du 28 avril au 31 décembre 1977 à Budapest, ainsi qu'à la communication datée du 20 juillet 1982 dans laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord vous informait qu'il avait désigné comme autorité de dépôt internationale la National Collection of Food Bacteria (NCFB) [ex-National Collection of Dairy Organisms (NCDO)], AFRC Institute of Food Research, Earley Gate, Whiteknights Road, Reading, RG6 3EF.

Conformément à la règle 4.1 du règlement d'exécution du traité, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord vous informe que la National Collection of Food Bacteria n'a plus le statut d'autorité de dépôt internationale depuis le 10 décembre 1996." (*Traduction*)

[Fin du texte de la communication du représentant permanent à Genève du Gouvernement du Royaume-Uni]

¹ Voir la notification Budapest n° 86, du 5 février 1990, *La Propriété industrielle*, 1990, p. 59.

Conformément à l'article 8.2)b) du Traité de Budapest et à la règle 4.2.c) du règlement d'exécution de ce traité, le statut de la National Collection of Food Bacteria (NCFB) en tant qu'autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest prendra fin trois mois après la date de la communication susmentionnée, soit le 5 juin 1997.

Communication Budapest n° 109 (cette communication fait l'objet de la notification Budapest n° 156, du 16 juin 1997).

Traité sur le droit des marques

Adhésion

BURKINA FASO

Le Gouvernement du Burkina Faso a déposé, le 9 mai 1997, son instrument d'adhésion au Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Burkina Faso étant un État membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), le traité entrera en vigueur, à l'égard du Burkina Faso, trois mois après la date à laquelle l'OAPI aura déposé son instrument d'adhésion audit traité.

Notification TLT n° 15, du 9 mai 1997.

Activités normatives de l'OMPI

Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore

(Phuket, 8-10 avril 1997)

Du 8 au 10 avril 1997, l'OMPI a organisé ce forum, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande), avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce du Gouvernement thaïlandais.

Quelque 180 personnes venant d'environ 50 pays ont participé à ce forum.

Des exposés ont été présentés par des conférenciers invités ressortissants de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Ghana, de l'Inde, du Japon, de la Suède et de la Thaïlande ainsi que par deux fonctionnaires de l'UNESCO et un fonctionnaire de l'OMPI. Les sujets ci-après ont été traités : préservation et conser-

vation du folklore dans les différentes régions du monde; voies juridiques de protection des expressions du folklore dans le cadre de la législation nationale; exploitation économique des expressions du folklore; protection internationale des expressions du folklore. À l'issue de ce forum, les participants ont adopté le "plan d'action" suivant :

"Les participants des secteurs public et privé des pays membres de l'OMPI et de l'UNESCO ont procédé à un échange de vues et de données d'expérience approfondi dans le cadre du Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore, qui s'est tenu à Phuket (Thaïlande) du 8 au 10 avril 1997. Ils ont pris note du discours liminaire et de bienvenue prononcé par M. Somporn Asavahame,

qui a invité les participants à relever le déficit que constitue l'établissement d'une nouvelle norme internationale pour la protection du folklore. Ils ont aussi pris note de la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue à Paris le 15 novembre 1989.

Les participants ont estimé qu'il n'existe actuellement aucune norme internationale de protection du folklore et que le régime du droit d'auteur ne permet pas d'assurer cette protection. Ils ont aussi réaffirmé qu'il était nécessaire de définir, recenser, conserver, préserver, diffuser et protéger le folklore, héritage culturel vivant qui joue un rôle considérable sur le plan économique, social et politique depuis des temps immémoriaux. Ils ont souligné combien il est important d'établir un équilibre judicieux entre les intérêts de la communauté dépositaire du folklore et ceux des utilisateurs des expressions du folklore. Ils se sont déclarés convaincus que l'élaboration d'une nouvelle norme internationale de protection du folklore passait par une intensification de la coopération régionale et internationale.

Les participants ont aussi instamment demandé à l'OMPI et à l'UNESCO de poursuivre les efforts qu'elles déploient en vue de mettre en place un régime international efficace et approprié pour la protection du folklore.

Compte tenu de ce qui précède, la plupart des participants proposent les mesures suivantes :

- création dès que possible, en collaboration avec l'UNESCO, d'un comité d'experts, composé d'experts en préservation et en protection du folklore et établissant un juste équilibre en termes de répartition géographique;
- tenue de forums consultatifs régionaux;
- élaboration, par le comité d'experts, d'un projet de nouvel accord international sur la protection *sui generis* du folklore d'ici au deuxième trimestre de 1998 en vue de la tenue éventuelle d'une conférence diplomatique, de préférence au cours du second semestre de 1998.

Les participants des Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont déclaré expressément qu'ils ne pouvaient pas s'associer au plan d'action."

Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle

(Manille, 28-30 avril 1997)

Ce colloque mondial, qui s'est tenu à Manille du 28 au 30 avril 1997, a été organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement philippin et avec le concours de l'Association nationale des organismes de radiodiffusion des Philippines. Il a réuni environ 300 participants venant de quelque 50 pays.

Son Excellence M. Fidel V. Ramos, président de la République des Philippines, a assisté à la séance d'ouverture et prononcé un discours liminaire.

Cinq débats ont eu lieu sur les thèmes suivants : les organismes de radiodiffusion en tant que titulaires de droits voisins; le régime juridique des programmes de radiodiffusion à la limite du droit d'auteur et des droits voisins; les organismes de radiodiffusion en tant qu'"utilisateurs"; la conver-

gence des techniques de communication : radiodiffusion de Terre, radiodiffusion par satellite et communication au public par câble; les transmissions numériques sur l'Internet et d'autres réseaux analogues. Ces débats ont été suivis d'un débat de clôture (sixième débat). Ils ont été animés par des experts des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Philippines et de la Commission des Communautés européennes (CCE) ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Parmi les membres des groupes de discussion se trouvaient des experts des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, du Nigéria, des Philippines et de la CCE ainsi que de diverses unions régionales d'organismes de radiodiffusion et de plusieurs organismes non gouvernementaux représentant

les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes, les producteurs d'œuvres audiovisuelles, les fabricants de logiciels, les câblodistributeurs et les prestataires de services sur l'Internet.

Les participants sont convenus que l'OMPI devrait traiter les questions relatives à la protection des droits des organismes de radiodiffusion en vue d'une harmonisation internationale et qu'à cette fin une réunion d'experts devrait être convoquée.

Les participants n'ont pas pu s'entendre sur la façon de réaliser l'harmonisation internationale. Les

représentants de certains gouvernements ont appuyé la proposition, faite au nom des organismes de radiodiffusion, tendant à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau traité sur les droits des organismes de radiodiffusion. Des représentants d'autres gouvernements, tout en n'étant pas opposés à l'élaboration d'un traité international, se sont interrogés sur l'opportunité et la faisabilité de ce projet; d'autres encore ont estimé qu'il était prématuré d'élaborer un nouveau traité; l'harmonisation pourrait être réalisée autrement, notamment en donnant des conseils aux gouvernements et aux législateurs.

Inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique

Les 6 et 7 mars 1997, sur convocation de l'OMPI, s'est tenue à Genève une réunion de consultants venant de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des États-Unis d'Amérique, l'Agence nationale de la

mise en valeur de l'espace (NASDA) du Japon et de l'Agence spatiale européenne (ASE) en vue d'examiner la possibilité et l'opportunité d'adopter des règles spéciales ou de recommander l'élaboration de principes propres à être utilisés par tous les États intéressés en vue de la protection des inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique.

Activités de l'OMPI en matière de classifications internationales et de normalisation

Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

Comité d'experts

Vingt-cinquième session
(Genève, 10-14 mars 1997)

Les 16 membres ci-après du comité étaient représentés à la session : Allemagne, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie. L'Office européen des brevets (OEB) était aussi représenté.

Le comité a adopté des modifications de la sixième édition de la classification internationale des brevets (CIB), soumises par le Groupe de travail du PCIP/ISI sur l'information en matière de recherche (PCIP/ISI), visant 75 sous-classes de la CIB. Le comité a aussi adopté une liste de renvois

à introduire dans la classe G 05 ainsi que les modifications de la CIB en résultant.

Le comité a examiné la question de l'introduction de mots clés se rapportant à des positions d'indexation dans les index officiels des mots clés de la CIB et a convenu de donner des instructions détaillées au PCIP/ISI en ce qui concerne le choix de ces mots clés. Le comité a aussi approuvé un texte relatif à la présentation des formules chimiques développées dans la CIB et a demandé au Bureau international d'insérer ce texte dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Allemagne. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, à Munich, de questions relatives au PCT.

En mars 1997 aussi, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé un séminaire d'introduction au PCT auquel participait une quarantaine d'avocats

spécialisés dans le droit des brevets venant du secteur privé ou de l'industrie. Ce séminaire, organisé par la Deutsche Gesellschaft für gewerblichen Rechtsschutz und Urheberrecht (GRUR), s'est tenu à Stuttgart.

En mars 1997 toujours, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du système du PCT tel qu'il existe aujourd'hui et qu'il est appelé à évoluer.

Colombie. Un séminaire national de l'OMPI sur le PCT, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien, dans la perspective d'une éventuelle adhésion de ce pays au PCT, s'est tenu à Santa Fe de Bogota le 10 mars 1997. Il a été suivi par quelque 70 participants, pour la plupart des avocats de la région spécialisés dans le droit des brevets. Des exposés ont été présentés par un conférencier mexicain et deux fonctionnaires de l'OMPI.

États-Unis d'Amérique. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique ont présenté des exposés sur le PCT dans le cadre de deux séminaires d'introduction au PCT s'adressant à des administrateurs de brevets. Ces séminaires, qui se sont tenus à San Francisco et à Chicago, étaient organisés, respectivement, par

l'Intellectual Property International (IPI) et la John Marshal Law School (JMLS). Ils ont chacun été suivis par une quarantaine de personnes venant de l'industrie ou de cabinets juridiques.

En mars 1997 aussi, un fonctionnaire national a suivi, à Genève, une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur les méthodes d'organisation du Département des opérations du PCT et a visité ce département.

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Strasbourg (France), un exposé sur l'évolution récente du PCT lors de la réunion annuelle des tuteurs chargés de la formation des futurs conseils en brevets européens du CEIPI. Environ 70 tuteurs ont participé à cette réunion.

Union de Madrid

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Royaume-Uni. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur l'enregistrement international des marques et le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (1989) dans le cadre d'un forum sur la propriété intellectuelle organisé à l'intention de juges, qui s'est tenu à Oxford.

Commission des Communautés européennes (CCE). En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le système d'enregistrement international des marques selon l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid lors de deux séminaires sur les marques organisés par le Bureau Benelux des marques (BBM) dans le cadre du programme régional de

propriété industrielle de la CCE en faveur des pays d'Europe centrale et orientale. Ces séminaires, qui ont eu lieu à Budapest, ont été suivis par des agents de marques locaux ainsi que par des fonctionnaires de l'Office hongrois des brevets et d'autres pays de la région.

Institut des agents de marques (ITMA). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités actuelles et futures de l'OMPI dans le domaine des marques, axé en particulier sur le Protocole de Madrid et le Traité sur le droit des marques, lors de la conférence internationale annuelle de l'ITMA qui s'est tenue à Londres. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a présenté certains disques compacts ROM de l'OMPI lors d'une exposition qui a réuni des fournisseurs de services informatiques et d'information en matière de marques, organisée dans le cadre de la même conférence.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Conférence sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle (États-Unis d'Amérique). Cette conférence, organisée par l'OMPI en collaboration avec la Parker School of Foreign and Comparative Law (Université de Columbia) ainsi qu'avec l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA) et la Licensing Executives Society (LES) (États-Unis d'Amérique et Canada), s'est tenue à New York le 21 mars 1997.

Elle a été suivie par une centaine de participants venant de 21 pays. Elle a servi de cadre à une analyse de l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle selon le règlement d'arbitrage et le règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI. Quinze rapporteurs et participants, professeurs de droit ou juristes du secteur privé, ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés et conduit des débats sur différents éléments de ces règlements.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et sur la sanction des droits selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [République-Unie de Tanzanie]. Ce colloque organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie s'est tenu à Arusha du 5 au 7 mars 1997. Il a été suivi par 35 fonctionnaires nationaux, notamment des juges, des fonctionnaires de police de haut niveau, des avocats et des représentants des organisations nationales d'auteurs et de compositeurs. Il a réuni des participants ressortissants d'Afrique du Sud, du Botswana, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, du Nigéria, de l'Ouganda, de la Sierra Leone, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. Douze participants tanzaniens et un représentant de

l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe ont également suivi le colloque. Les débats ont été conduits par un groupe composé de 10 consultants de l'OMPI venant d'Afrique du Sud, du Ghana, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, de Suède, de l'ARIPO, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), ainsi que par cinq fonctionnaires de l'OMPI.

Journées régionales sur la promotion de la propriété industrielle à l'intention des chefs des bureaux nationaux de liaison des États membres de l'Organisation africaine pour la propriété intellectuelle (OAPI) [Gabon]. Ces journées, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'OAPI et le Gouvernement gabonais, se sont tenues à Libreville du 25 au 27 mars 1997. Elles ont réuni 14 chefs de bureaux nationaux de liaison

du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo, un fonctionnaire de Djibouti et quatre fonctionnaires de l'OAPI. Des exposés ont été présentés par deux des fonctionnaires de l'OAPI participants, un consultant français de l'OMPI et trois fonctionnaires de l'OMPI. Le programme des journées comportait des entretiens sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Guinée équatoriale). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale, s'est tenu à Malabo du 10 au 12 mars 1997. Il a réuni une centaine d'écrivains, de musiciens, d'éditeurs et de fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges (Sénégal). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement sénégalais, s'est tenu à Dakar du 26 au 28 mars 1997. Il a réuni environ 120 participants des secteurs juridiques et gouvernementaux. Des exposés ont été présentés par un consultant suisse de l'OMPI, par un conférencier français, par un conférencier sénégalais et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une conférence de l'ARIPO, organisée à Newport en collaboration avec l'Office des brevets du Royaume-Uni, pour des fonctionnaires nationaux des États membres de l'ARIPO en vue d'échanger des informations et des données d'expérience dans le domaine de la propriété industrielle.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Afrique du Sud. En mars 1997, M. Craig John Burton-Durham, directeur par intérim de l'enregistrement des brevets, des marques, des

dessins et modèles et du droit d'auteur, a rencontré des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, et s'est entretenu avec eux de questions relatives à la coopération.

Bénin. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu à Cotonou avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de la coopération en matière de formation régionale et de propriété industrielle pour l'année en cours.

Gambie. En mars 1997, Mme Isatou Combeh Njai, directrice générale de l'enregistrement, s'est rendue au Bureau international, à Genève, où elle s'est entretenue avec le directeur général et a été informée par des fonctionnaires de l'OMPI des divers aspects de l'activité de l'Organisation en matière de protection internationale de la propriété industrielle. Elle s'est également rendue au Département des opérations du PCT, au Service d'enregistrement international des marques et au Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Des informations lui ont été données, notamment sur les quatre classifications internationales instituées par l'Arrangement de Strasbourg (brevets), l'Arrangement de Nice (produits et services), l'Arrangement de Vienne (éléments figuratifs des marques) et l'Arrangement de Locarno (dessins et modèles industriels), et sur les travaux du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIFI).

Kenya. En mars 1997, Mme Norah K. Olemba, directrice de l'Office de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération et de la mise en œuvre du projet national pour le Kenya financé par l'OMPI.

Madagascar. En mars 1997, un consultant mauricien de l'OMPI s'est rendu en mission à Antananarivo pour donner des conseils et apporter une assistance en ce qui concerne la modernisation des opérations de l'Office malagasy du droit d'auteur dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur.

Malawi. En mars 1997, trois fonctionnaires de la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA) se sont rendus, dans le cadre d'un

voyage d'étude organisé par l'OMPI, à Accra, à l'Office du droit d'auteur du Ghana, pour étudier les méthodes et les moyens de lutte contre la piraterie.

En mars 1997 également, un fonctionnaire du COSOMA s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude portant sur la gestion collective du droit d'auteur organisé par l'OMPI, au Bureau burkinabé du droit d'auteur à Ouagadougou.

Nigéria. En mars 1997, M. Walter Ofonagoro, ministre de l'information et de la culture, a rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, et s'est entretenu avec eux de questions relatives à la coopération.

Sao Tomé-et-Principe. En mars 1997, un fonctionnaire national a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu de la coopération entre Sao Tomé-et-Principe et l'OMPI.

Sénégal. En mars 1997, M. Magued Diouf, ministre de l'énergie, des mines et de l'industrie, et un autre fonctionnaire national ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI à Genève et se sont entretenus avec eux de questions relatives à la coopération. Il a été convenu qu'un projet national financé par l'OMPI visant à moderniser le Service de la propriété industrielle et de la technologie serait mis en œuvre.

Sierra Leone. En mars 1997, Mme Salimatu Koroma, administratrice et directrice générale de l'enregistrement, s'est rendue au Bureau interna-

tional, à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude. Elle s'est entretenue avec le directeur général et a été informée par des fonctionnaires de l'OMPI des différents aspects des activités de l'Organisation en matière de protection internationale de la propriété industrielle. Elle s'est rendue au Département des opérations du PCT, au Service d'enregistrement international des marques et au Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Des informations lui ont été données, notamment sur les quatre classifications internationales instituées par l'Arrangement de Strasbourg (brevets), l'Arrangement de Nice (produits et services), l'Arrangement de Vienne (éléments figuratifs des marques) et l'Arrangement de Locarno (dessins et modèles industriels), et sur les travaux du PCIPI.

Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). En mars 1997, un représentant de la SADC s'est entretenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre les deux organisations.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion organisée par le PNUD pour examiner la première version du descriptif du projet régional financé par le PNUD pour l'Afrique, consacré au renforcement des capacités pour le commerce et le développement en Afrique; une partie de ce projet sera exécutée par l'OMPI. Ce projet de trois ans devrait débiter avant la fin de 1997.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'importance économique de la propriété intellectuelle et la sanction des droits dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC (Colombie). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement colombien et le Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Cartagena du 12 au 14 mars 1997. Il a réuni 84 participants ressortissants d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine,

de la Barbade, du Belize, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de la Dominique, de l'Équateur, d'El Salvador, de la Grenade, du Guatemala, du Guyana, de Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de Sainte-Lucie, de Saint-Kitts-et-Névis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela. Quelques 120 participants locaux des secteurs public et privé y ont aussi assisté. Des exposés ont été présentés par 15 conférenciers venant

d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, d'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Pérou, de Sainte-Lucie, de l'OMC et de l'OMD, et par quatre fonctionnaires de l'OMPI.

Séminaire régional de l'OMPI sur la protection juridique des dessins et modèles industriels pour les pays du MERCOSUR (Marché commun du Sud) [Paraguay]. Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère paraguayen de l'industrie et du commerce, s'est tenu à Asunción le 31 mars 1997. Il a été suivi par six participants ressortissants de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay. Quelques 32 participants locaux des secteurs public et privé y ont aussi assisté. Des exposés sur divers aspects de la protection des dessins et modèles industriels ont été présentés par des conférenciers paraguayens, des représentants de chacun des quatre offices de propriété industrielle des pays du MERCOSUR et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Brésil. En mars 1997, M. Américo Puppini, président de l'Institut national de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Colombie. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santa Fe de Bogota où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des dispositions du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

Costa Rica. En mars 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités costariennes, sur leur demande, des commentaires explicatifs sur certaines dispositions de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Mexique. En mars 1997, M. Jorge Amigo Castañeda, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève,

avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Paraguay. En mars 1997, un consultant chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à Asunción pour donner des conseils sur la création éventuelle d'un tribunal spécialisé en propriété intellectuelle. Cette mission était financée dans le cadre du projet national pour la modernisation et le renforcement du système de propriété intellectuelle du Paraguay qui est exécuté par l'OMPI. Ce projet est financé par un prêt au Paraguay de la Banque interaméricaine de développement (BID).

République dominicaine. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Saint-Domingue pour prêter son concours à la rédaction d'une nouvelle loi relative à la propriété industrielle. Les entretiens ont porté notamment sur les répercussions de l'Accord sur les ADPIC.

Trinité-et-Tobago. En mars 1997, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu à Port of Spain pour donner des conseils sur la création éventuelle d'une unité chargée du droit d'auteur au sein de l'Office de la propriété intellectuelle et sur les éventuelles améliorations à apporter au système de gestion collective du droit d'auteur de ce pays.

Uruguay. En mars 1997, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour s'entretenir de l'organisation du cours régional de formation OMPI/Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE) [Espagne] sur le droit d'auteur et les droits voisins et du III^e congrès international ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui doivent se tenir respectivement à Punta del Este et à Montevideo avant la fin de l'année.

États-Unis d'Amérique. En mars 1997, un consultant chilien de l'OMPI spécialiste de l'automatisation s'est rendu en mission à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, pour s'entretenir de l'assistance à apporter dans les domaines de l'informatisation et de l'information en matière de brevets et de la création de pages électroniques sur l'Internet pour les offices de la propriété industrielle d'Amérique latine.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la promotion des activités inventives et innovatrices, leur valorisation et leur commercialisation (Viet Nam). Ce colloque organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national de la propriété industrielle et le Département de la science, de la technologie et de l'environnement du Comité du peuple de Ho Chi Minh Ville, et avec l'aide de l'Office des brevets japonais (JPO), s'est tenu à Ho Chi Minh Ville, du 5 au 7 mars 1997. Il a réuni 20 participants du Bangladesh, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, de Mongolie, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka et de Thaïlande, deux fonctionnaires du JPO (dont l'un a présenté un exposé) et une soixantaine de participants vietnamiens venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des professions juridiques, des universités et des instituts de recherche. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI ressortissants de l'Australie, du Canada, du Danemark, du Japon et de la Suède, quatre conférenciers participants ressortissants de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie et de Singapour, deux participants vietnamiens, un fonctionnaire du JPO et un fonctionnaire de l'OMPI. Des rapports nationaux ont été présentés par des fonctionnaires du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Mongolie, des Philippines, de la République de Corée, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam.

Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC (Malaisie). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce intérieur et de la consommation, s'est tenu à Kuala Lumpur du 11 au 13 mars 1997. Il a réuni 56 participants venant du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, des Îles Salomon, d'Inde, d'Indonésie, des Maldives, de Mongolie, du Myanmar, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande, de Hong Kong et de Macao, et de 54 participants malaisiens venant des milieux gouvernementaux, de l'industrie, des professions juridiques, des universités et des instituts de recherche. Les débats ont été dirigés par un groupe de 13 personnes

comprenant 10 consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, d'Inde, d'Indonésie, du Japon, des Philippines, du Royaume-Uni, de Thaïlande, de Hong Kong, de l'OMC et de l'OMD, un participant malaisien et deux fonctionnaires de l'OMPI. Trois autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé à ce colloque; l'un d'eux a présidé toutes les séances de travail du colloque.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Népal). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture et le Département des industries du Gouvernement népalais, s'est tenu à Katmandou du 19 au 21 mars 1997. Il a réuni environ 150 écrivains, compositeurs, artistes, musiciens, éditeurs de musique et fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant du Canada et du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC), ainsi que par deux conférenciers népalais et deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté notamment sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Brunéi Darussalam). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Cabinet du procureur général du Gouvernement du Brunéi Darussalam, s'est tenu à Bandar Seri Begawan du 24 au 26 mars 1997. Il a réuni une centaine d'écrivains, d'éditeurs, de professeurs d'université, d'avocats, d'experts en informatique et de fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant du Canada, du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la CISAC et du Bureau de l'IFPI pour l'Asie, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont porté notamment sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Chine. En mars 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le

directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant à la propriété intellectuelle en relation avec la situation de Hong Kong après le 30 juin 1997. Les fonctionnaires nationaux se sont aussi rendus au Département des opérations du PCT et au Service d'enregistrement international des marques.

En mars 1997 également, M. Gao Lulin, commissaire à l'Office chinois des brevets et quatre autres fonctionnaires de cet office se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Inde. En mars 1997, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une éventuelle assistance en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle en Inde.

Indonésie. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la coopération, notamment de la modernisation du système de propriété intellectuelle de l'Indonésie et de l'adhésion éventuelle de ce pays à certains traités administrés par l'OMPI.

Iran (République islamique d'). En mars 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

En mars 1997 également, un fonctionnaire du PNUD en poste en Iran a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet notamment de la mise en œuvre d'un nouveau projet national financé par le PNUD pour le développement de l'administration, de la protection et de l'utilisation de la manière la plus efficace possible de la propriété intellectuelle en Iran. Ce projet doit être exécuté par l'OMPI.

Malaisie. En mars 1997, cinq fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Kuala Lumpur, des dirigeants et des fonctionnaires nationaux avec lesquels ils se sont entretenus des activités relatives à la coopération pour le développement, notamment en ce qui concerne la modernisation du système national de propriété intellectuelle et les questions relatives au PCT et au Protocole de Madrid.

En mars 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à l'essai et à la validation du

système de gestion de base de données (SGBD) pour les marques figuratives mis en place à la Division de la propriété intellectuelle dans le cadre d'un projet financé au titre du programme Communauté européenne (CE) — Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour les brevets et les marques.

Mongolie. En mars 1997, M. Namjil Chinbat, directeur général de l'Office mongol de la propriété intellectuelle, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération à la suite de l'adhésion de la Mongolie pendant ce même mois à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Les fonctionnaires se sont aussi rendus à l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle à Berne et au Bureau de Lausanne de la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA).

République de Corée. En mars 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération et à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

Japon. En mars 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées par l'OMPI en 1996-1997, dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire entre l'OMPI et le Gouvernement japonais dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, ainsi que des activités envisagées pour 1997-1998.

Hong Kong. En mars 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités de Hong Kong, sur leur demande, des commentaires sur le projet de loi relative aux dessins et modèles enregistrés.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mars 1997, un consultant du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'activités qui pourraient être menées en faveur de la coopération pour le développement dans le cadre de trois projets pilotes envisagés pour l'Indonésie,

Sri Lanka et le Viet Nam dans le cadre du programme régional du PNUD pour la région

Asie et Pacifique.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire national de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété industrielle (Maroc). Ce séminaire organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie et l'Université Hassan II s'est tenu à Casablanca les 14 et 15 mars 1997. Il a réuni environ 150 participants des secteurs public, privé et universitaire. Le programme du séminaire comportait notamment les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Émirats arabes unis. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Dubai, aux journées nationales de formation sur les marques organisées par l'Institut de droit international du Golfe.

Liban. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Beyrouth, en tant que conférenciers à une conférence sur l'évolution des droits de propriété intellectuelle organisée par le Gouvernement libanais en collaboration avec la Chambre de commerce franco-arabe.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Égypte. En mars 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle restructuration de l'administration nationale de la propriété intellectuelle et de l'éventuelle adhésion de l'Égypte au PCT et au Protocole de Madrid.

Émirats arabes unis. En mars 1997, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération en matière de propriété intellectuelle pour l'année 1997.

Liban. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Beyrouth, avec des

dirigeants et fonctionnaires nationaux de la coopération entre le Liban et l'OMPI, en particulier dans le cadre du projet national pour le Liban financé par l'OMPI.

Maroc. En mars 1997, le Bureau international a réalisé et envoyé aux autorités marocaines, sur leur demande, une étude sur la compatibilité de la législation marocaine relative au droit d'auteur avec les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Qatar. En mars 1997, deux fonctionnaires nationaux de l'Office du droit d'auteur du Qatar se sont rendus à l'Office national algérien du droit d'auteur à Alger dans le cadre d'une visite d'étude organisée par l'OMPI sur la mise en œuvre de la législation en matière de droit d'auteur.

Soudan. En mars 1997, Mme Amal Hassan Eltinay, directrice générale de l'enregistrement commercial s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en matière de propriété intellectuelle.

Tunisie. En mars 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

Autorité nationale palestinienne (ANP). En mars 1997, un fonctionnaire de l'ANP a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la future coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et des activités proposées pour 1997.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à New York pour s'entretenir avec des représentants du PNUD du programme de travail pour 1997 en ce qui concerne le projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD visant à renforcer et à mobiliser

leurs systèmes de propriété intellectuelle pour la promotion du développement technique, industriel et culturel. Ce projet sera exécuté par l'OMPI.

En mars 1997 également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à

une réunion du PNUD avec les centres nationaux de liaison et les agents d'exécution. Un exposé a été présenté par un fonctionnaires de l'OMPI sur le projet régional susmentionné.

Coopération pour le développement (en général)

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire interrégional de formation OMPI/OEB/Office allemand des brevets sur les nouvelles tendances dans les domaines de la recherche et de l'examen en matière de brevets (Munich, Genève). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB et l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Munich et à Genève du 10 au 21 mars 1997. Il a été suivi par 19 participants de 16 pays (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Égypte, Ghana, Kenya,

Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Viet Nam et Venezuela), qui se sont rendus à l'OMPI après avoir passé deux jours à Munich, à l'Office allemand des brevets, et une semaine à l'OEB. Des conférences ont été données par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets, et des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI. Les exposés qui ont été présentés à Genève ont été axés sur les programmes de coopération pour le développement de l'OMPI, les services d'information en matière de brevets et le PCT.

Médailles de l'OMPI

En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles d'or aux gagnants d'un concours sur les inventions et l'innovation organisé à Ho Chi Minh Ville sous les auspices de l'Office national de la propriété industrielle du Viet Nam. Les médailles ont été décernées pour la meilleure invention (présentée par une équipe de

six inventeurs) et au jeune inventeur le plus remarquable.

Ce même mois, une médaille de l'OMPI a été remise à un élève japonais à l'occasion de l'exposition nationale des inventions réalisées par des écoliers japonais, organisée à Tokyo par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités nationales

Hongrie. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Budapest, avec des fonctionnaires de l'Office hongrois des brevets de la nouvelle loi hongroise sur les marques, qui devrait être prochainement adoptée par le Parlement et entrer en vigueur dans les mois à venir.

Lettonie. En mars 1997, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Lettonie sur l'invitation du gouvernement de ce pays. À Riga, il a prononcé une allocution pendant une réunion sur la protection juridique de la propriété indus-

trielle, organisée par le Ministère de la justice à l'occasion du cinquième anniversaire de la fondation du système letton de la propriété industrielle. Durant sa visite, le directeur général s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt mutuel, en particulier de l'administration de la loi sur le droit d'auteur et de l'adhésion à un plus grand nombre de traités administrés par l'OMPI, ainsi que d'une éventuelle collaboration en vue de l'organisation d'un séminaire pour les juges des pays baltes, qui se tiendrait à la fin de 1997. Il a aussi présenté un exposé devant des professeurs de l'Université de Riga sur l'importance de la propriété intellectuelle.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres pays et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Andorre. En mars 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi andorran sur le droit d'auteur.

États-Unis d'Amérique. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Washington, à un séminaire de formation sur une bibliothèque pour le dépôt des marques et des brevets organisé par l'Office américain des brevets et des marques, pendant lequel ils ont fait des démonstrations de l'utilisation des disques compacts ROM de l'OMPI.

Nations Unies

Conseil administratif de coordination (Comité d'organisation) (CAC(CO)). En mars 1997, un

fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la réunion du CAC(CO), qui avait pour rôle de préparer la session d'avril du CAC.

Comité consultatif pour les questions relatives au programme et aux activités opérationnelles (CCQPO). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la dixième session du CCQPO, qui s'est tenue à Genève.

Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion technique sur la protection du patrimoine des populations autochtones organisée par le haut commissaire aux droits de l'homme.

École des cadres des Nations Unies. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Turin (Italie), à un atelier de formation sur la

conception, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de coopération technique.

Réunion des conseillers juridiques du système des Nations Unies. En mars 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion des conseillers juridiques convoquée par le secrétaire général adjoint et conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.

Union internationale des télécommunications (UIT). En mars 1997, un fonctionnaire de l'UIT s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités récentes de l'OMPI présentant un intérêt pour les secteurs des télécommunications, notamment le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

Organisations intergouvernementales

Office européen des brevets (OEB). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à la réunion annuelle de l'OEB sur les opinions des utilisateurs de l'information en matière de brevets, tenue en vue d'élaborer la future politique de l'OEB en ce qui concerne la diffusion de cette information.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En mars 1997, un groupe de 25 fonctionnaires nationaux inscrits au cinquième cours de politique commerciale s'est rendu à l'OMPI où il a suivi une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'Organisation sur les activités de l'OMPI et sur la propriété intellectuelle en général.

Autres organisations

Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA)/Chartered Institute of Patent Agents (CIPA). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à un colloque international sur la réduction des coûts en

matière de brevets, organisé conjointement par l'AIPLA et le CIPA, a fait un exposé sur le Traité sur le droit des brevets et a présenté une proposition dans le sens d'une réduction de certaines taxes perçues au titre du PCT.

Association irlandaise de droit d'auteur. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins au XXI^e siècle, organisé par cette association et tenu à Dublin.

Autorité indépendante sud-africaine de radiodiffusion. En mars 1997, trois représentants de cette autorité ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes et des travaux de l'Organisation relatifs aux droits des organismes de radiodiffusion.

Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du groupe de travail du PDG sur l'incidence des lois relatives aux brevets sur la documentation, qui s'est tenue à Bruxelles.

Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (UNIFAB). En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à un forum européen sur la propriété intellectuelle, organisé par l'UNIFAB, qui s'est tenu à Paris.

Université de Columbia. En mars 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur "Le droit d'auteur à l'ère du numérique : les nouveaux traités de l'OMPI, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes", lors d'une réunion organisée par l'Université de Columbia à New York, à laquelle ont participé quelque 200 professeurs, étudiants, avocats, représentants de sociétés d'auteurs et d'industries liées au droit d'auteur.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

14-18 juillet (Genève)

Groupe de travail sur un système international concernant les techniques de l'information pour la propriété industrielle (SITIPI)

Le groupe de travail devrait formuler des recommandations quant à la structure ou aux aspects institutionnels futurs d'un tel système, au programme de promotion de ce système pour le deuxième semestre de 1997 et l'exercice biennal 1998-1999, et quant aux objectifs généraux au-delà de 1999.

Invitations : les Gouvernements des États membres de l'OMPI; certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

15, 16 et 19 septembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel protocole concernant les interprétations ou exécutions audiovisuelles (protocole du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes)

Le comité examinera le contenu éventuel de ce protocole.

Invitations : les Gouvernements des États membres de l'OMPI; la Communauté européenne; certaines autres organisations intergouvernementales; certaines organisations non gouvernementales.

17-19 septembre (Genève)

Réunion d'information concernant la propriété intellectuelle en matière de bases de données

Cette réunion d'information permettra d'examiner des questions relatives à la propriété intellectuelle en matière de bases de données.

Invitations : les Gouvernements des États membres de l'OMPI; la Communauté européenne; certaines autres organisations intergouvernementales; certaines organisations non gouvernementales.

22 septembre - 1^{er} octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réuniront en session ordinaire.

Ils procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités menées par l'OMPI depuis juillet 1995, arrêteront le programme et budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999 et nommeront le nouveau directeur général.

Invitations : États membres des organes directeurs; autres États; certaines organisations.

20-23 octobre (Genève)

Comité d'experts sur les marques notoires

Lors de cette (troisième) session, le comité d'experts continuera d'examiner des questions relatives à l'application de l'article *6bis* de la Convention de Paris (par exemple, les critères permettant de déterminer si une marque est notoire) ainsi que les conditions et l'étendue de la protection des marques notoires ou de haute renommée contre l'affaiblissement ou l'exploitation abusive de la réputation qu'elles ont acquise.

Invitations : États membres de l'Union de Paris, Communauté européenne et, en qualité d'observateurs, États membres de l'OMPI non membres de l'Union de Paris et certaines organisations.

- 24 octobre (Genève)** **Conférence sur l'adaptation institutionnelle face aux besoins changeants des utilisateurs de l'arbitrage**
L'OMPI accueille cette conférence, qui est la conférence biennale de la Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial (IFCAI) et qui réunira des représentants des plus grands centres mondiaux d'arbitrage. Le thème de la conférence est l'adaptation des institutions arbitrales face aux besoins changeants des utilisateurs des services d'arbitrage et de médiation.
Parmi les thèmes examinés figureront les révisions récentes des règlements d'arbitrage de divers centres d'arbitrage, les relations entre les tribunaux et la procédure arbitrale, le développement de la médiation à l'échelle mondiale et l'attitude des utilisateurs à l'égard de l'arbitrage.
Invitations : toute personne, moyennant paiement d'un droit d'inscription.
- 24 et 25 octobre 1997 (Eger, Hongrie)** **Colloque sur la protection des indications géographiques dans le contexte mondial**
Ce colloque sera consacré à la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications géographiques) sur le plan national, régional et global.
Invitations : les gouvernements, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

- 27 octobre (Genève)** **Comité administratif et juridique (trente-septième session)**
Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- 28 octobre (Genève)** **Comité consultatif (cinquante-quatrième session)**
Invitations : États membres de l'UPOV.
- 29 octobre (Genève)** **Conseil (trente et unième session ordinaire)**
Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

